



Pas de travaux depuis 3 ans bailleur HLM responsable dégât eaux

Par **Morganitou94**, le 13/12/2015 à 07:38

Bonjour,

J'ai un litige depuis 3 ans avec mon bailleur HLM. Pour être brève, le dégât des eaux est dû à un débris dans la canalisation suite à des travaux à 2 étages au-dessus de chez moi, qui est resté bloqué à la sortie de mon évacuation cuisine. Toutes les eaux usées des 7 locataires chez moi. Le bailleur appelle en urgence et fait des réparations rapides en bouchant mon évacuation cuisine et appelant un plombier. Sauf que le plombier est arrivé trop tard. Il y avait une fissure en haut de la colonne générale dans un placard qui ne peut pas supporter la pression des eaux et a lâché. Résultat mon appartement de 67m² inondé d'eau de lessives et vaisselle. Après l'intervention du plombier qui débouche la canalisation. Le personnel d'entretien HLM m'a aspiré toute l'eau et ensuite, ils sont descendus chez ma voisine qui a été inondée logiquement. Depuis plus un mot de mon bailleur. Côté assurances habitation personnel pas de souci expert à l'heure consciencieux... L'expert assurances HLM est arrivé très en retard et est resté en tout 2min à prendre des mesures sans m'écouter et départ aussi vite sans plus d'explications. Pas de nouvelles encore pendant plus de trois mois. Entre temps, je subis une opération du dos qui ne me permettra pas de suivre le fil de ce litige. Bref tout va mieux physiquement, je relance par email, téléphone et demande un rendez-vous social. Pas de réponses, mais après insistance de ma part une personne a repris le dossier et a essayé de le faire avancer sans résultat après 6 mois de lutte administrative. Et de nouveau silence complet jusqu'au mois de juillet 2015, on j'ai un accident et suis de nouveau en arrêt complet et bloqué à la maison. Et ma vie depuis ce dégât des eaux est un enfer au quotidien : lino gondolés, odeur de décharge dans le placard et le couloir des chambres. J'ai peur de me prendre les pieds dans les dalles décollées de toutes les pièces de la maison. Donc le 7/12/2015 je leur remet mon enquête annuelle des salaires et en profite pour demander des nouvelles. Pas de nouvelles la personne n'était pas au courant, il faut voir avec l'assistante sociale du HLM, rdv pris, je rends et lui envoie une petite lettre expliquant mon cas et des photos, ils répondent qu'ils reviendront vers moi prochainement. Ma question est ce qu'ils doivent faire, que suis-je en droit de demander vu la galère de mon existence actuelle. Puis obtenir des réparations en dommages et intérêts ? Et à quel hauteur sachant que ça date de 3 ans. Dans l'attente de vous lire, merci par avance de tous vos futurs conseils car étant cloîtré chez moi il m'est difficile d'avoir des renseignements authentiques. Bonne journée.

Par **Morganitou94**, le 14/12/2015 à 00:29

S'il vous plait répondez moi merci